

Ils ont osé réclamer 1 an de prison et 50.000 euros contre les Identitaires de Poitiers !



Tout va pour le mieux dans notre belle petite France. Quelques relents des heures les plus sombres, cependant, viennent un peu ternir ce tableau.

Aujourd'hui se tenait le procès des Identitaires. Vous savez, ces salopards qui ont eu le toupet de monter sur le chantier de la mosquée de Poitiers, en 2012, et d'y scander des messages islamophobes. Sacrilège !

Ces petits impertinents osaient comparer l'implantation de ces superbes édifices, fleurons de cette civilisation qui apporte tant de paix et de tolérance, à une invasion. Ils ont même fait le parallèle avec 732 et le fameux mythe de la bataille soi-disant remportée par Charles Martel. Les effrontés,

cuistres de surcroît !

Alors que les pauvres musulmans, toujours gentils avec leur prochain, ne réclamant jamais rien et s'assimilant sans problème à la culture française, ne disposent que de 2500 lieux de culte en France, sans compter les caves, ces impertinents se scandalisent que les Français financent la construction de mosquées. Hérétiques !

Ils crient à qui veut bien l'entendre que l'imam, Boubaker El Hadj Amor, est un ennemi de la nation, qu'il exhorte les musulmans à rester entre eux. Ils affirment qu'il est en lien avec des organisations classées comme terroristes par de nombreux états. Alors que Boubaker est seulement vice-président de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), rebaptisée « Musulmans de France » en février dernier, branche françaises des fort sympathiques Frères musulmans. Blasphémateurs !

Justement, Boubaker était là aujourd'hui, dans la salle d'audience du tribunal correctionnel de Poitiers, bien sagement installé du côté des parties civiles. Non mais, regardez-le avec sa bouille d'intello et son sourire amène : comment une personne aussi présentable pourrait-elle être mauvaise, franchement ?

D'ailleurs, c'est un type qui a beaucoup d'amis, notamment Youssef al-Qaradawi, prédicateur islamique qui justifie les attaques du Bataclan, de Bruxelles ou de Nice, la mise à mort des apostats, le statut inférieur de la femme. Il faut d'ailleurs croire qu'al-Qaradawi est assez écouté en Europe. Qui peut douter de la qualité de Boubakeur s'il dispose, dans son carnet d'adresses, de si précieux contacts ?



Du côté des Identitaires, en revanche, on se fout carrément de la gueule du monde : un seul des cinq prévenus étaient à l'audience. Et, comble de l'insolence, il s'est contenté de lire un texte réclamant un référendum sur l'immigration, en début de séance, puis a déclaré qu'il ne répondrait pas aux questions du juge. A-t-on jamais vu pareille indiscipline ?

Je vous remercie de m'accorder un temps de parole. J'ai en effet choisi de ne pas répondre à vos questions, non par irrespect à l'égard du Tribunal, mais considérant d'une part que les explications qui vont suivre se suffisent à elles-mêmes, et d'autre part parce que j'estime que ma place n'est pas dans ce tribunal aujourd'hui.

Je voudrais tout d'abord vous dire toute ma fierté d'être renvoyé devant le tribunal par les islamistes de l'UOIF, pour avoir participé à l'occupation pacifique du chantier de l'une de leur mosquée, le 20 octobre 2012.

Il est important de rappeler que **l'UOIF est l'antenne française des Frères Musulmans en France**, une organisation classée comme terroriste et interdite dans de nombreux pays.

L'imam de la Grande Mosquée de Poitiers, Boubaker El Hadj Amor, sans doute présent aujourd'hui dans le public, est d'ailleurs le Vice-Président de cette organisation.

Il est également le directeur de l'IESH, un sulfureux institut de formation des imams qui a reçu le Cheick Youssef-Al Qaradawy un dangereux prédicateur islamiste recherché par INTERPOL et désormais interdit de séjour aux USA, au Royaume-Uni et en France. Pour bien situer, **Youssef al Qaradawy légitime les attentats suicides, la mise à mort des juifs et des homosexuels, la violence contre les femmes et a participé au financement d'Al-Qaïda.** Aujourd'hui encore, quand on se rend sur le site internet de l'institut, présidé par l'imam de la Grande Mosquée de Poitiers, *Iesh.org*, on trouve son nom inscrit en référence dans l'onglet "Conseils et fatwas". Je rappelle également qu'en novembre 2014, l'imam de la Grande mosquée de Poitiers, également professeur, s'était opposé à la diffusion d'un fascicule par le rectorat sur "la prévention de la radicalisation en milieu scolaire". J'ai également ici des photos extraites de la page Facebook de la mosquée de Poitiers, où nous pouvons voir des fillettes de 6 ans en hijab et des publicités de conférences avec les prédicateurs Hani Ramadan et Hassan Iquioussen, **notamment connus pour ses sorties antisémites et ses propos sur les apostats auxquels il faudrait mettre, je cite, "12 balles dans la peau".**

J'invite donc chacun à ne pas se laisser avoir par l'habile vernis de tolérance régulièrement utilisé par Boubaker El Hadj Amor, pour cacher la vraie nature de sa mosquée.

Ne soyons pas naïfs, OUI la mosquée de Poitiers est radicale, OUI les plaignants veulent interdire la critique de l'islamisme.

Maintenant que nous savons qui est qui, je souhaite revenir sur les faits qui me sont reprochés. Après 5 longues et intenses années d'instruction, il n'en reste que deux :

- Tout d'abord les dégradations. On nous reproche d'avoir déplacé des tapis de prière. Aussi je demande aux plaignants de nous expliquer : **que faisaient des tapis de prière sur ce chantier ? Ce chantier était-il utilisé comme une salle de prière annexe en toute illégalité ?** C'est probable. Je tiens également à rappeler que ces tapis n'ont d'ailleurs ni été volés ni dégradés : ils ont simplement été déplacés et ont pris l'eau, car il pleuvait ce 20 octobre 2012 à Poitiers.

- Ensuite, concernant les faits d'incitations à la haine. On nous reproche notamment d'avoir utilisé le nom d'un personnage historique. Faut-il le retirer des livres d'Histoire au nom du politiquement correct et interdire aux Français de prononcer son nom ?

Vous en déciderez. Je tiens néanmoins à souligner que **le premier à avoir inscrit la mosquée de Poitiers dans cette dimension historique, c'est son imam lui-même**, qui pour récolter des fonds pour sa construction, avait fait référence à la symbolique de l'histoire de la ville.

Je rappelle enfin que **cette occupation citoyenne d'un chantier s'est déroulée de manière totalement pacifique, et que les participants réclamaient un référendum sur l'immigration et la construction de mosquée**, comme cela a été fait chez nos voisins Suisses.

Alors si la méthode peut paraître un peu cavalière, j'en conviens, et même si depuis, ne faisant plus parti de *Génération Identitaire*, j'ai choisi d'exprimer mes convictions patriotes sur d'autres terrains, avec des méthodes plus conventionnelles, **il n'y a objectivement rien dans ce dossier qui puisse nous être reproché aux yeux de la loi... hormis peut-être le fait d'avoir eu raison trop tôt.**

Car si en 2012 la chose était peut-être moins évidente, personne ne peut aujourd'hui, en 2017, nier le fait que les problématiques de l'islamisme et de l'immigration soient au cœur des débats de société et des enjeux de sécurité, qui préoccupent les Français.

Si votre tribunal décide de nous condamner, alors il offrira une victoire symbolique à des islamistes radicaux et enverra un signal terrible à toutes les victimes du terrorisme islamiste et à tous ceux qui risquent leur vie pour dénoncer cette menace dans notre pays.

Un islamisme qui, faut-il le rappeler, a tué des centaines de Français, de Charlie Hebdo au Bataclan, de la Promenade des Anglais à Marseille.

Je finis d'ailleurs cette intervention en demandant au Tribunal et au public de bien vouloir respecter une minute de silence en la mémoire de Laura et Mauraane, tuées il y a 15 jours par un migrant clandestin islamiste.

Heureusement, de vaillants rebelles au système post-colonial, pourfendeurs de la médiocrité des cercles conservateurs, étaient là par dizaines aux portes du tribunal pour clamer

leur mécontentement face aux actions inqualifiables des fascistes haineux. Tous s'opposaient au message d'intolérance que prônent les Identitaires, et assurent qu'ils feront tout pour les empêcher de s'exprimer. De vrais, d'authentiques résistants. C'est un plaisir de constater qu'il reste autant de bonnes et braves gens, aussi cohérents dans leurs actes que dans leurs propos.



Aucune autre séance n'a eu lieu au tribunal de Poitiers ce jour-là. Les mauvaises langues diront que c'est pour éviter les problèmes avec la population sous le coup de la Justice, qui peut, parfois, dans certains cas, éventuellement, être un peu musulmane sur les bords. Mais, en fait, rien de tout cela, c'est juste qu'à Poitiers, il ne se passe pratiquement rien, si l'on met de côté les agissements criminels des Identitaires. Poitiers, c'est une ville très calme. On s'y fait limite chier. Mais ce n'est pas pour autant que les Identitaires doivent s'en servir comme vitrine, que diantre.

Le méchant Damien Rieu a fourni des soi-disant « preuves » des liens de l'imam Boubakeur avec la mouvance islamiste. Ce

dernier, qui comme chacun sait est un grand défavorisé, n'avait pas choisi d'avocat et a eu beaucoup du mal à se sortir de ce piège inique. Evidemment, comme son métier consiste plus à accuser qu'à se défendre, il a été bien en peine. Le pauvre ! Fort heureusement, le procureur n'a pas vraiment tenu compte de ces insinuations. Il ne faudrait tout de même pas assimiler islam et terrorisme !

Il demande logiquement à ce que soit indemnisée l'UOIF, qui réclamait 12.000 euros pour le préjudice moral et près de 16.000 au titre du préjudice matériel, tant les tapis de prière, utilisés par ces fachos irrespectueux pour se protéger de la pluie, avaient été mouillés.

Pour bien faire comprendre à ces jeunes qu'ils sont dans le chemin de l'erreur, le magistrat a requis un an de prison avec sursis pour chacun d'eux, avec mise à l'épreuve et obligation d'indemniser les victimes, 10 000 euros d'amende pour l'association, et la confiscation des biens saisis.

Sans oublier les vaillants antiracistes, qui veulent également leur part du butin, et réclament, eux aussi, le paiement de leurs frais de justice et des dommages et intérêts. Total demandé : 50.000 euros !

Justice a été rendue. Il serait regrettable que le juge ne suive pas le réquisitoire, que ces jeunes ne soient pas punis à la hauteur de l'infamie qu'ils ont commise. Ils ont même franchement de la chance qu'on ne les égorge pas sans jugement. Les impudents ont osé attenter à l'honneur de la communauté musulmane, première victime des attentats, on le rappelle !

A ce sujet, on se souvient, pour bien marquer la différence qu'il existe entre ces sous-citoyens et les autres, que les charismatiques et courageuses FEMEN avaient, elles, été relaxées après s'être dénudées et avoir dégradé une cloche en la cathédrale Notre-Dame-de-Paris.

http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2015/10/29/degradations-d-une-cloche-de-notre-dame-relaxe-confirmee-pour-huit-femen_4798980_1653578.html

Il est vrai qu'il y avait foule ce jour-là, même des enfants, que la cloche était une pièce d'art ancienne et unique, mais remettons un peu les choses en contexte, tout cela est le symbole de la France blanche chrétienne et raciste, donc finalement, ces vaillantes héroïnes ont rendu service à la communauté nationale.



A l'inverse des églises, les mosquées sont la quintessence de la tolérance et de l'amour envers autrui, le symbole du renouvellement de la France moisie par des générations mahométanes salvatrices dont on attend chaque jour la nouvelle d'une implantation supplémentaire à un coin de notre territoire encore dépourvu de la Bonne Nouvelle.

Pour preuve, regardez comme on s'amuse bien, à la mosquée de Poitiers : on prépare les jeunes à des concours de récitation du Coran, sans oublier d'affubler des gamines de dix ans d'un voile quasi intégral.



Tout va pour le mieux dans notre belle petite France. Quelques relents des heures les plus sombres, cependant, viennent un peu ternir ce tableau. Mais, les Identitaires de retour à la niche, les choses peuvent dès à présent reprendre leur cours normal.

Lou Mantely